



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recensements

Question écrite n° 39618

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions de financement du recensement de la population, qui demeure programme en 1999. Ce financement s'effectue dans le cadre d'un plan triennal devant être décidé cette année pour 1997, 1998, 1999. Si cette décision n'était pas prise et intégrée dans la loi de finances pour 1997, cela signifierait un nouveau report du recensement, ce dernier étant initialement prévu en effet en 1997. Le dernier recensement date de 1990. Ces résultats, souvent les seules données disponibles, demandent aujourd'hui à être actualisés. Malgré des travaux nombreux dans le monde entier, il n'existe pas actuellement d'autre méthode que le recensement général pour obtenir des résultats fiables à l'échelle d'un pays. À l'heure actuelle, la quasi-totalité des grands pays développés recourent à cette méthode malgré sa lourdeur et son coût. Un tel recensement est un outil indispensable pour les élus, il constitue le fondement d'une partie très importante des informations nécessaires dans les services publics nationaux et locaux des entreprises et des particuliers. Considérant les préjudices que ne manquera pas d'entraîner un nouveau report, considérant l'enjeu pour les actions publiques et économiques et pour la population dans son ensemble de procéder en 1999 à un recensement général de la population française, il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour que soit assuré son financement par l'adoption des 1996 du plan triennal de financement correspondant.

Texte de la réponse

Le recensement de la population est, en effet, une opération fondamentale pour l'économie et la prise de décisions publiques, notamment au plan local. Le ministre de l'économie et des finances veillera à ce que l'Institut national de la statistique et des études économiques dispose des moyens nécessaires pour que le recensement de 1999 soit, comme le précédent, une réussite. Une première dotation sera prévue dans le budget de 1997, notamment pour effectuer des tests de collecte approfondie. Les demandes ultérieures, portant sur les années 1998 à 2001, seront inscrites en leur temps.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39618

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2945

Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 3994